Circul'heure #2

Une heure pour décrypter l'économie circulaire en ESS

cress
Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire de Bretagne

10 juin 2021

Connaître le réemploi social et solidaire en Bretagne

Soutenu par

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Région BRETAGNE

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA
L'Europe s'engage en Bretagne

BRETAGNE

Qui sommes-nous ?

- La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Bretagne, sous statut associatif, fédère les réseaux de l'ESS pour :
  - Promouvoir l'ESS auprès du grand public et des pouvoirs publics
  - Soutenir le développement de l'ESS et l'amélioration de ses pratiques

- Depuis 2017, soutient notamment le développement et la structuration de l'ESS dans le champ de l'économie circulaire

- En lien avec un écosystème territorial :

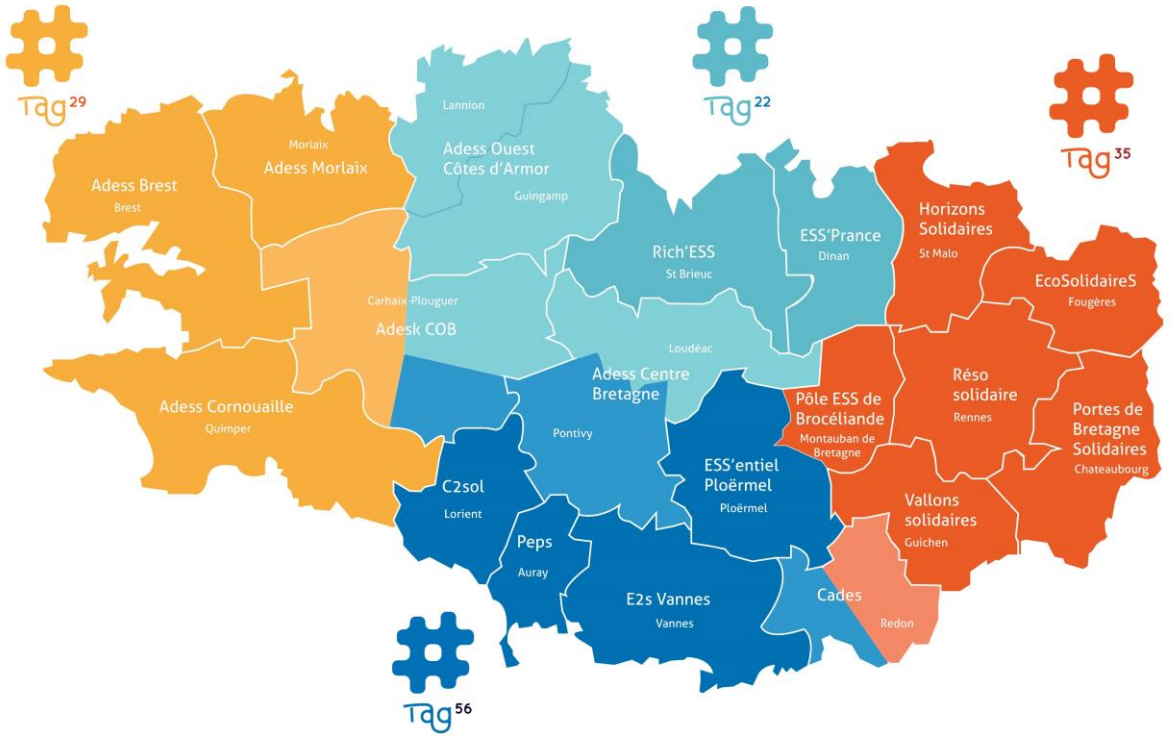

L'ESS c'est quoi ?

- **L'ESS, un mode d'entreprendre, adapté à tous les secteurs de l'activité humaine**
  - Entreprise/société de personnes (et non de capitaux)
  - Recherchant un intérêt collectif
  - Basée sur un principe démocratique (1 personne = 1 voix)
  - Dont les excédents sont réinvestis majoritairement dans les projets de la structure, et non pour rémunérer du capital ou des actionnaires

- **Qui peut prendre différentes formes :**
  association, coopérative, mutuelle, fondation, entreprise sociale (agrément ESUS)

Définition stabilisée par une loi de 2014

En Bretagne :

+ de 10 000 entreprises

150 000 personnes salariées

+ d'1 million de bénévoles

Le réemploi social et solidaire

En Bretagne :

80 structures recensées

674 ETP
263 ETP compagnons

+ de 3 500 bénévoles
(estimation)

Et le réemploi social et solidaire ?

- **Le réemploi**
  - Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus

- **Le réemploi social et solidaire**
  - Opéré par des structures s'inscrivant dans l'Economie Sociale et Solidaire, de par leurs statuts et leurs valeurs (priorité à l'objet social ou environnemental, réinvestissement des profits dans l'activité, gouvernance démocratique…)
  - Recouvre principalement des structures s'approvisionnant hors achat (sous forme de dons ou en point d'apport volontaire)

Programme

SÉQUENCE 1

- Dynamiques du réemploi social et solidaire en Bretagne
- Questions-réponses

SÉQUENCE 2

- Développer des partenariats entre EPCI et recycleries-ressourceries
- Questions-réponses

SÉQUENCE 1

Dynamiques du réemploi social et solidaire en Bretagne

1 Panorama du réemploi social et solidaire

80 structures ESS de réemploi

pour **137** sites :

- **54** structures généralistes
- **26** structures spécialisées / mono-flux
- **15** projets en cours (à minima)

Textile : 8	Mobilier de bureau : 1
Vélos et cycles : 7	Jouets / jeux : 1
Matériaux : 4	Livres : 1
Matériel informatique : 3	DEEE et médical : 1

+33 % de structures ESS de réemploi depuis 2017

674 ETP salariés (dont 346 ETP CDI),

263 ETP compagnons

3 460 tonnes réemployées en 2019 (par 35 % des structures ESS de réemploi)

56 structures ont des partenariats avec des collectivités

Couverture territoriale

Les organisations de l'ESS dédiées au réemploi

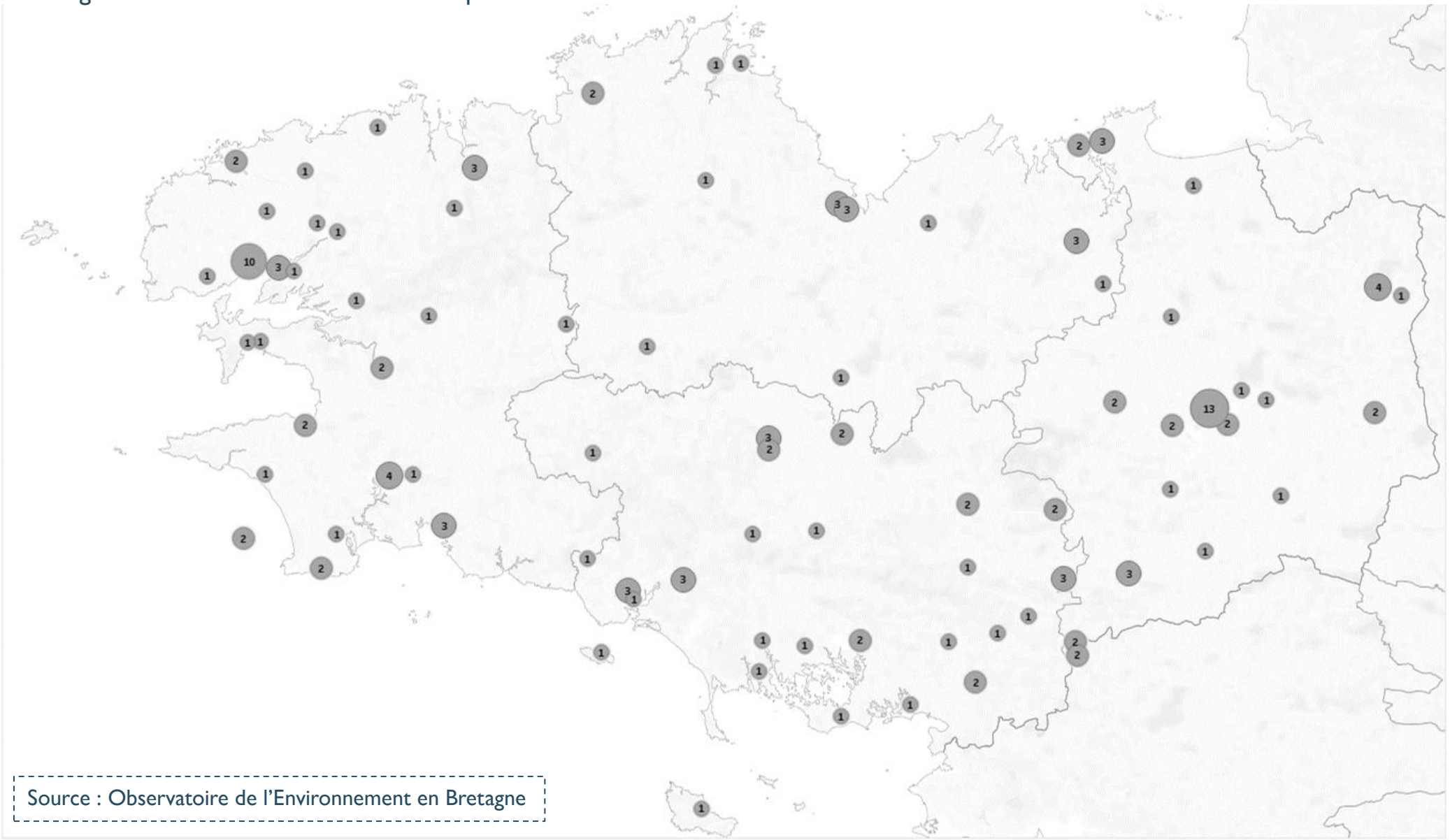

Source : Observatoire de l'Environnement en Bretagne

Statuts juridiques

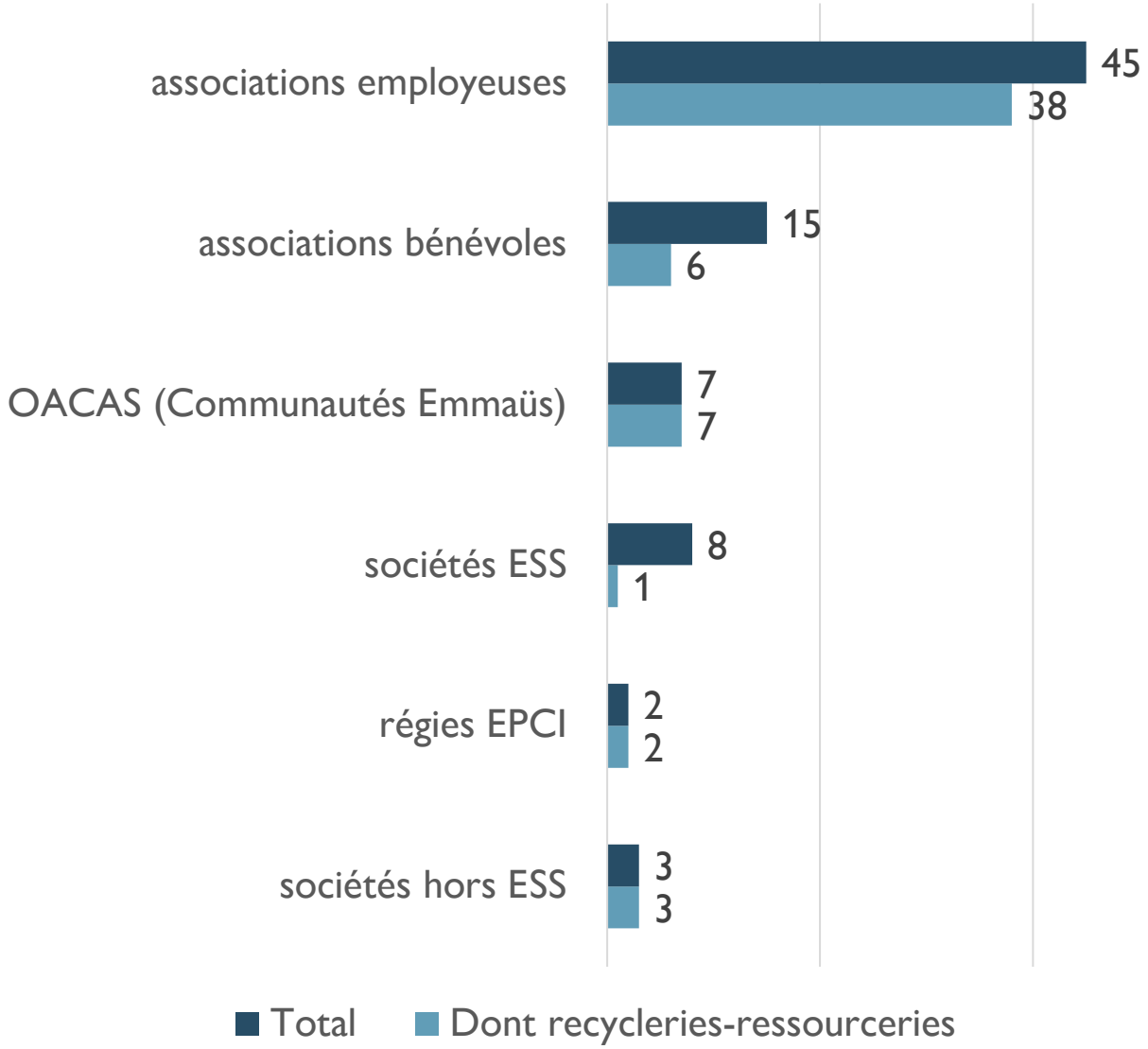

Structuration sociale

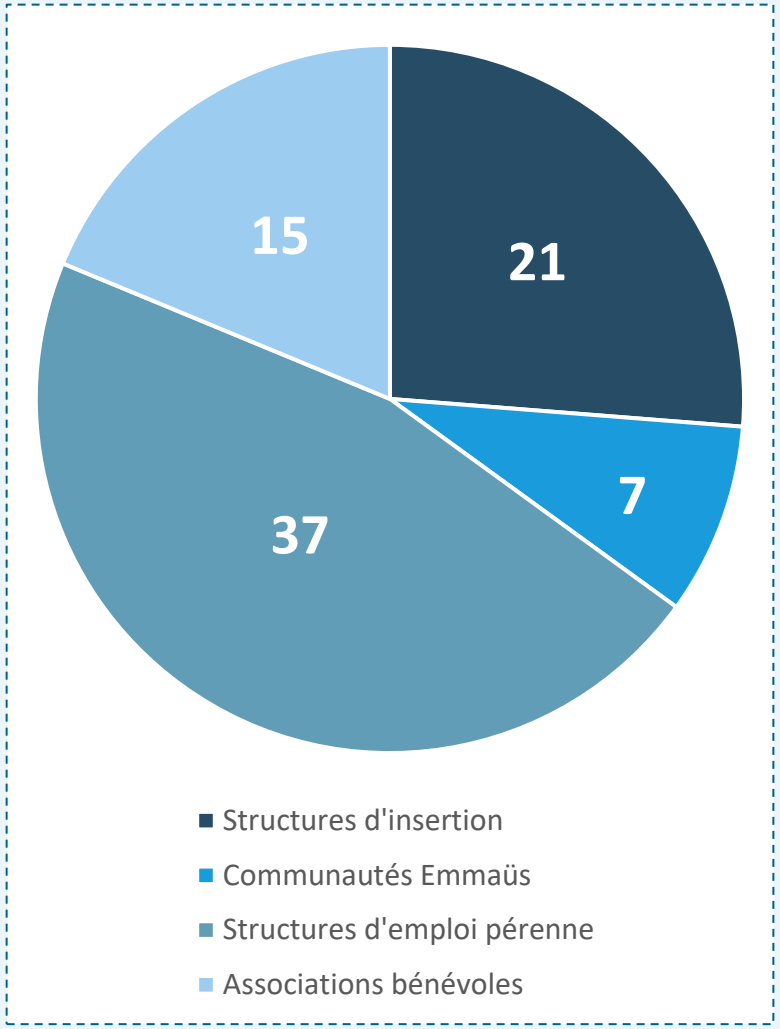

Les activités

Principales fonctions partagées :

- Collecte
- Valorisation
- Vente

Autres activités :

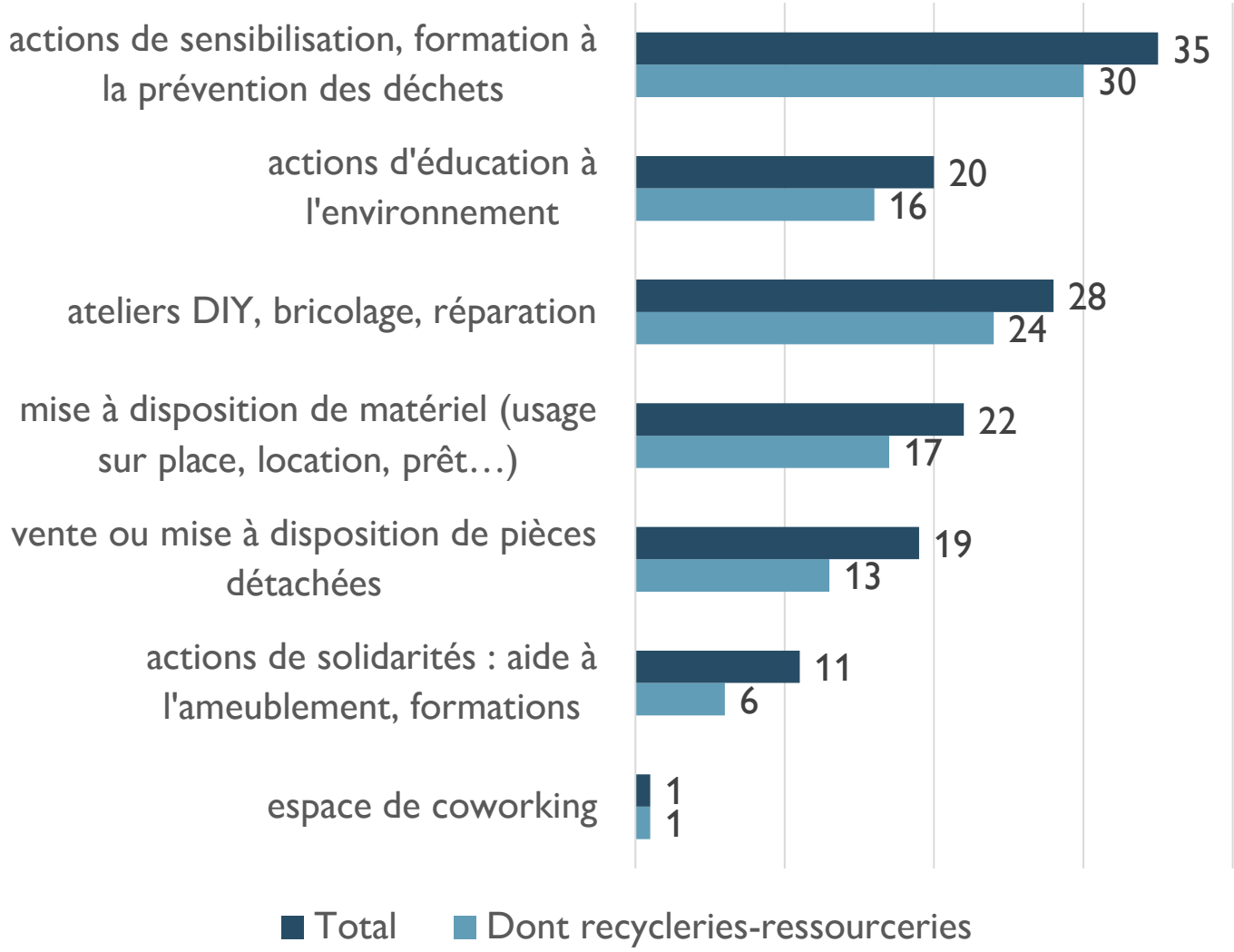

T'choupi
QUITTE OU DOUBLE
Dobble

2 Le dynamiques de structuration

Contexte institutionnel

La loi AGEC février 2020 vise à transformer notre modèle d'économie linéaire en une économie circulaire, avec 5 grands axes:

- Sortir du plastique jetable
- Mieux informer les consommateurs
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire
- Agir contre l'obsolescence programmée
- Mieux produire

1. La Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire

- Obligation d'accès aux déchèteries pour les structures ESS en demande
- Nouvelles filières « Responsabilité Elargie du Producteur »
- Fonds réemploi
- Taux de réemploi dans la commande publique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

2. Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets

Dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement, priorité est donnée au réemploi, via :

- Objectif : couverture territoriale en recycleries-ressourceries
- Chantiers lancés par flux : notamment textile et BTP

Région BRETAGNE

3. Appel à projets Ademe

AAP régional pour les projets de réemploi-réutilisation:

- Pour les études et investissements
- Ouvert aux acteurs publics et privés
- Avec un ancrage territorial fort et fonctionnant sur un principe de don ou hors achat

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Structuration régionale

Structuration du réseau régional des recycleries-ressourceries

Consolidation de la filière textile

Montée en compétences

Structuration de la filière réemploi des matériaux issu du bâti

SÉQUENCE 2

Développer les partenariats entre EPCI et recycleries-ressourceries

1 Pourquoi mettre en place un partenariat ?

- **Recyclerie :**
  - Centre qui a pour vocation de récupérer, valoriser et/ou réparer, des produits d'occasion ou usagés
    (ayant le statut de déchets ou non)
  - En vue de la revente au grand public,
  - S'approvisionnant principalement hors achat (sous forme de dons et de collecte de déchets)
  - Peuvent être généralistes ou spécialisées

La ressourcerie est une marque déposée : la ressourcerie® est une recyclerie adhérant au réseau national des Ressourceries®

59 recycleries-ressourceries en Bretagne

Dont :

7 communautés Emmaüs

5 ressourceries®

5 spécialisées

+ 15 projets !

Les bénéfices pour le territoire

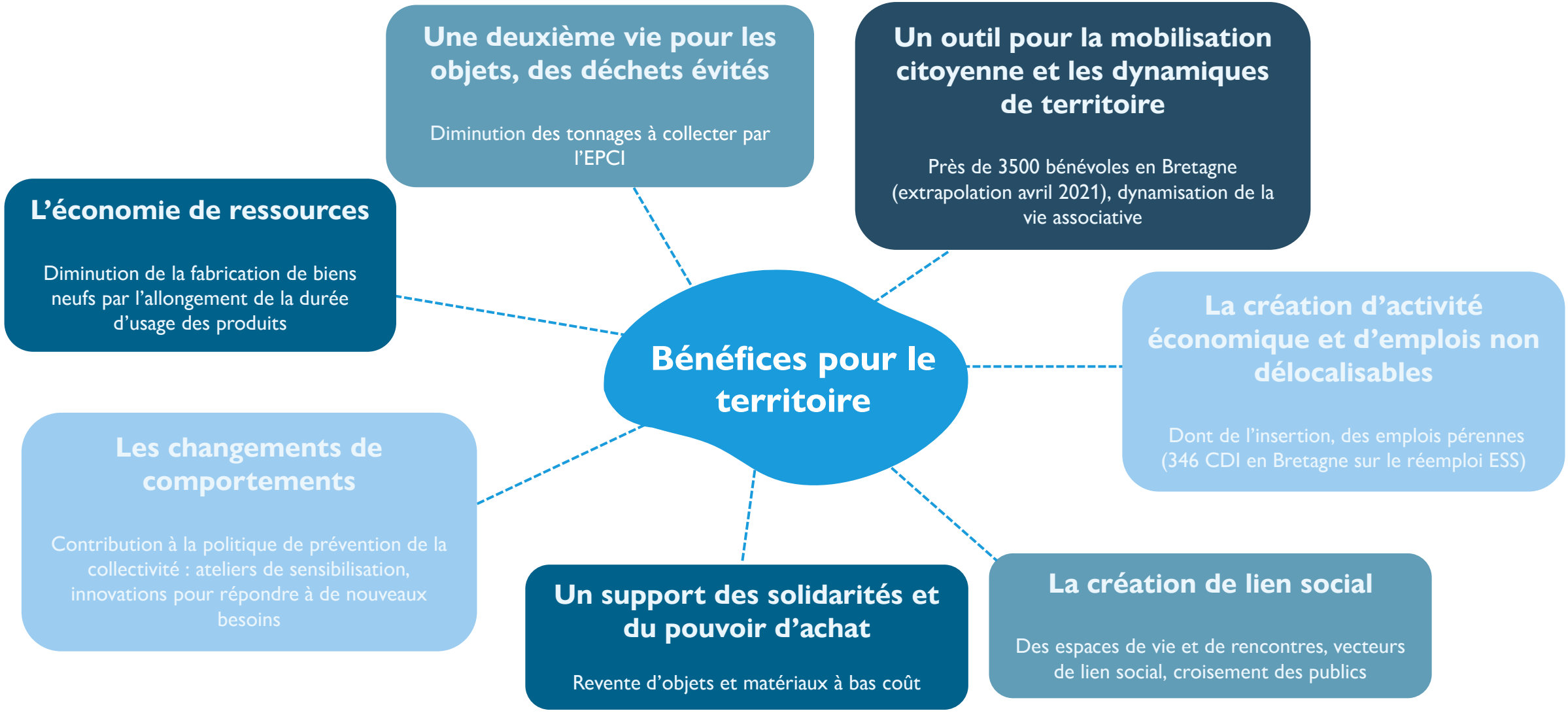

Etat des lieux

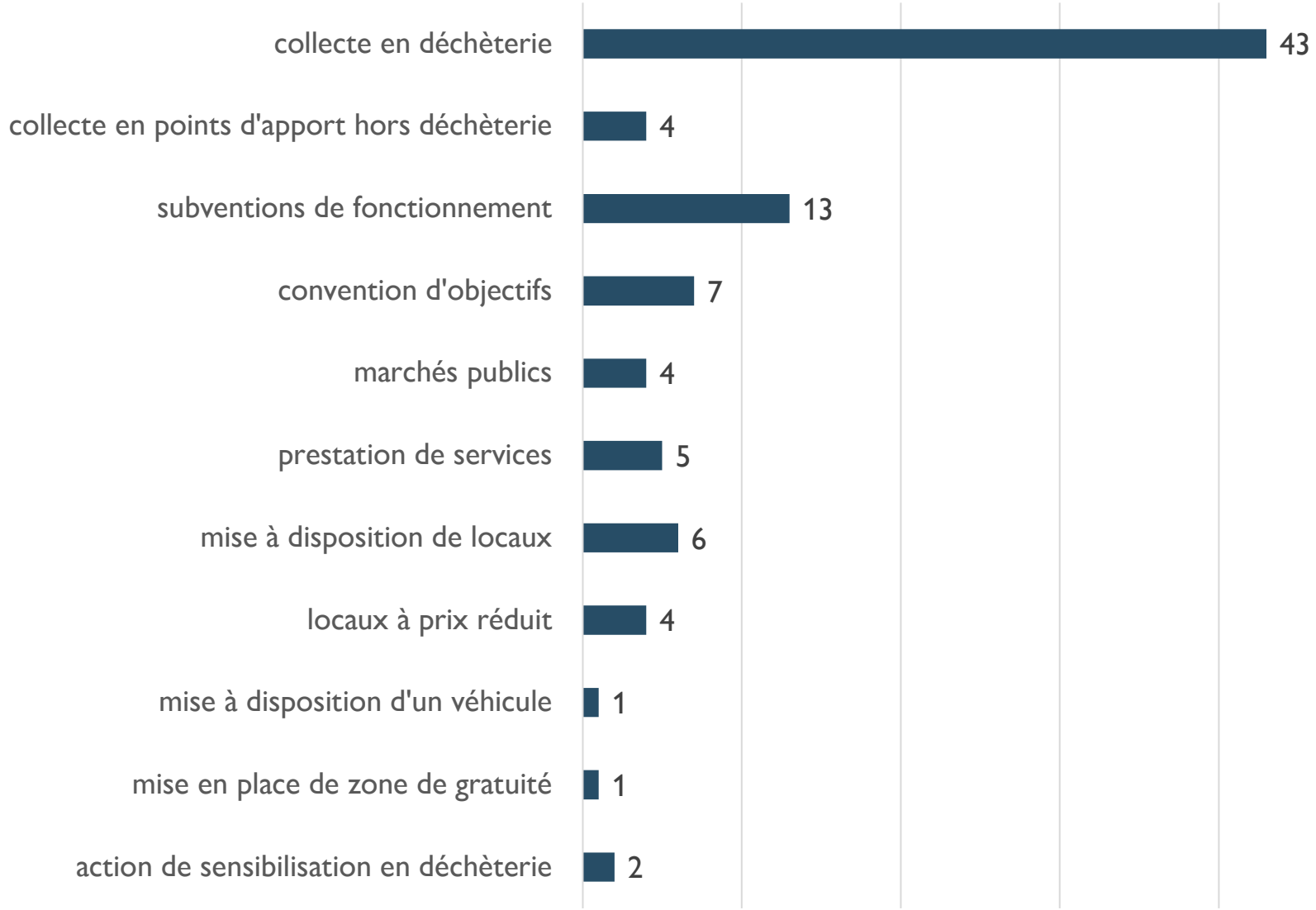

Partenariats engagés par les recycleries-ressourceries

42 recycleries-ressourceries ont déclaré avoir noué des partenariats avec des EPCI

Modèles économiques des recycleries associatives

Un soutien essentiel

A ce jour, la majorité des recycleries-ressourceries associatives bretonnes ne couvrent pas l'ensemble de leurs coûts avec leurs seules ventes : tout un ensemble d'activités, notamment à vocation sociale, sont non valorisées

9 chantiers d'insertion
(1 chantier d'insertion + entreprise d'insertion)

- Au maximum 30% du chiffre d'affaires peut être issu de la commercialisation des biens et services produits
- Autres ressources : financements publics, dont le cofinancement de postes, des aides aux investissements ou au fonctionnement

29 associations d'emploi pérenne

- Niveau d'autonomie moyen observé en Bretagne pour les associations employeuses de droit commun : de 60 à 80% de leur budget
- La question des locaux notamment a un impact significatif sur le budget

6 associations bénévoles

- Souvent en étape préalable à l'emploi

2 Comment mettre en place le partenariat ?

Dès le montage des projets

- Contribuer aux études de faisabilité : apporter des chiffres, des éléments d'analyse des flux et besoins du territoire…
- Participer à leur financement : en co-financement des outils Ademe ou autres
- Aider au démarrage et notamment à la recherche de locaux

Le soutien opérationnel

- Fonctionnement en déchèterie : mise à disposition de caissons de réemploi (loi AGEC : obligation pour les acteurs ESS qui en font la demande), formation des agents…
- Logistique de collecte
- Communication sur le projet : la sensibilisation au réemploi s'inscrit dans le cadre du PLPDMA

Le soutien financier

- Une subvention de fonctionnement globale pour « service rendu au territoire »
- Sont aussi pratiquées :
  - subventions calibrées sur le tonnage de déchets évités
  - subventions fléchées : pour les ateliers de sensibilisation, des opérations sociales ponctuelles…
- Des aides aux investissements, en compléments des autres outils de financement : locaux, véhicules…
- Une avance de trésorerie : pour les fonds européens
- Des locaux à tarif adapté

En fonction des spécificités propres à chaque recyclerie-ressourcerie, la collectivité peut aussi faire appel aux acteurs pour certaines prestations

Subvention ou marché public ?

- Subvention :

si le projet est à l'initiative de l'association, ou co-construite avec elle :

  - > 23 000 € : convention obligatoire
  - > 200 000 € sur 3 exercices fiscaux : Service d'Intérêt Economique Général + convention

Circulaire Valls du 29/09/2015

- Marché public :

si les actions sont réalisées à l'initiative de la collectivité

Contribuer au changement d'échelle

- Impulser ou soutenir des projets multi-acteurs pour changer d'échelle
- Exemple de C3R (Plateforme solidaire du Roannais) : plateforme unique où sont réalisés un tri et un traitement par les acteurs ESS par filière
- Exemple de Nantes Métropole : projet 3R composé de 11 structures de l'ESS orienté sur la montée en compétences et un outil commun de réemploi

Faire évoluer son partenariat avec la maturité du projet

Nous contacter

Contacts sur www.ess-bretagne.org

cress
Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Bretagne

Recycleries, ressourceries, réemploi

Emilie Besnier

Baptiste Bertrand

Textile, matériaux du BTP

Bettina Gandon

Autres thématiques
(biodéchets, papier, emballages…)

Amandine Bonneau

Pour aller + loin

- [Publication à destination des EPCI]
- [Panorama du réemploi social et solidaire en Bretagne]
- Fiche mémo « partenariats recycleries-EPCI »
- Newsletter « Circul'lettre »

- Des prochains Circul'heure